

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 10 FEVRIER 2005

**Le gouvernement, réuni le 10 février 2005, a examiné, entre autres, des projets de délibérations et des projets d'arrêtés.**

### **Interdiction du mobile au volant**

Dans le cadre de sa politique de sécurité routière, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré un programme d'actions pour l'année 2005 qui a été approuvé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie lors de sa séance du 15 décembre 2004.

Ce programme d'actions prévoit l'instauration de nouvelles mesures réglementaires et notamment l'interdiction de l'usage du téléphone tenu en main lors de la conduite d'un véhicule en circulation.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle disposition, une modification du code de la route est proposé au Congrès en instaurant un nouvel article R.4/2 qui fait expressément référence à cet usage.

Dorénavant, le conducteur d'un véhicule en circulation pourra cependant téléphoner à bord de son véhicule uniquement dans deux cas :

1. en utilisant un «kit main libre »
2. en s'arrêtant sur le bas côté dans un point sécurisé.

### **Candidature de la Nouvelle-Calédonie aux 14<sup>ème</sup> Jeux du Pacifique en 2011**

Le 31 juillet 2005 à Palau sera désigné le pays qui aura la charge de l'organisation des 14<sup>ème</sup> Jeux du Pacifique.

Par l'intermédiaire du CTOS, le mouvement olympique et sportif calédonien souhaite représenter la candidature de la Nouvelle-Calédonie, qui n'avait pas été retenue à Norkfolk en 2001, les Jeux du Pacifique de 2007 se déroulant aux Samoa.

La charte des Jeux du Pacifique prévoit l'obligation pour chaque pays candidat d'adresser avant le 25 avril 2005 son dossier de candidature à chacun des 21 pays membres du Conseil des Jeux. Pour compléter ce dossier le représentant du CTOS disposera de 30 minutes, le 31 juillet 2005, pour tenter de convaincre les 21 autres pays membres, chaque pays disposant de 3 voix.

L'entière responsabilité de cette manifestation reposera sur un comité organisateur.

L'agrément aux installations sportives qui devront obligatoirement être conformes aux normes internationales sera donné par les délégués des fédérations internationales dont les disciplines auront été retenues pour les Jeux.

Il conviendra d'effectuer sur les installations existantes quelques mises aux normes, voire quelques rénovations.

Il est également envisagé d'organiser certaines épreuves dans les provinces Nord et îles Loyauté après une remise aux normes des installations.

*La communication*

Il convient d'ajouter aux installations existantes :

- La construction d'une salle polyvalente sportive et culturelle dont le coût est estimé à 1 milliard CFP ;
- La construction d'un centre sportif international d'hébergement et d'expertise dont le coût est estimé à 300 millions F CFP.

Ces deux opérations devraient permettre un accueil optimal des Jeux du Pacifique et répondre à un réel besoin au-delà de l'aspect conjoncturel des Jeux.

En conclusion, ce projet est supporté par la totalité du mouvement sportif et pourrait constituer pour l'avenir une grande motivation tant pour les athlètes que pour les dirigeants. Pour certaines disciplines, la décentralisation envisagée devrait permettre aux provinces Nord et îles Loyauté d'être étroitement associées à cette grande manifestation.

Par delà les Jeux de 2011, les infrastructures réalisées constitueraient des outils de travail indispensables à l'épanouissement des 55 000 licenciés du mouvement sportif calédonien.

Le vœu du Gouvernement, accompagné d'un rapport, est transmis au Congrès à qui il appartiendra de décider d'y donner une suite favorable.

### **Autorisation spéciale pour la Regional Pacific Airlines (RPA)**

Jusqu'au 3 mai 2005, la société australienne Regional Pacific Airlines est autorisée à effectuer des évacuations sanitaires aériennes (EVASAN) et des transports de dépouilles mortelles en Nouvelle-Calédonie. En effet, le Twin Otter De Havilland DHC6-300 de la société Aviazur est actuellement en panne et lorsqu'il sera remis en état de vol, il devra assurer la desserte et le désenclavement des îles Bélep et Tiga, en remplacement du Dornier d'Air Calédonie qui sera lui-même indisponible pendant plusieurs semaines pour cause d'entretien. Au-delà, l'avion de la RPA pourrait être francisé et intégré à la flotte de la société Aviazur, assurant ainsi la permanence des évacuations sanitaires en avion.

### **Agrément à la société Pacific Charter**

Le gouvernement a accordé le renouvellement d'agrément d'entrepreneur de transports nautiques à caractère touristique à la société PACIFIC CHARTER. Cette société a pour activité la location de navires destinés à la promenade en mer à la journée aux alentours de Nouméa.

### **Chômage partiel : un nouveau quota d'heures**

Tous les secteurs d'activité peuvent bénéficier des allocations prévues par la délibération modifiée n°533 du 02 février 1983, instituant un régime d'assurance chômage partiel et total au profit des salariés de Nouvelle-Calédonie. Un quota maximal de 900 heures indemnisables par salarié est attribué pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.

### **Divers :**

- Le gouvernement actualise les conditions des recrutements sur titre et des concours pour l'accès aux corps d'ingénieur, ingénieur des techniques et technicien supérieur

*La communication*

des cadres territoriaux de l'économie rurale et de l'équipement. Cette actualisation permettra de prendre en considération les besoins des services mais également les modifications réalisées par les ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de l'Equipement concernant les intitulés de diplômes ou encore la nature des épreuves. Elle améliorera la lisibilité des textes et en facilitera l'application. Par ailleurs, ces modifications fondamentales permettront de garantir le niveau de compétence exigé dans ces domaines techniques, par la qualité des recrutements organisés et la formation dispensée aux lauréats des concours internes et des sélections professionnelles des corps concernés.

- Dorénavant, le diplôme intitulé Bachelor of Technology in information technology with Honours délivré par l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande) est assimilé aux diplômes exigés pour le recrutement d'analystes du cadre de l'informatique de Nouvelle-Calédonie par concours sur titre. Réunis le 25 novembre 2004, les membres de la commission consultative ont émis un avis favorable à cette assimilation dans la mesure où le diplôme sanctionne 4 années d'études supérieures dans le domaine informatique.
  
- Le gouvernement procède à l'ouverture :
  1. d'un concours réservé et d'une sélection professionnelle pour le recrutement de conseillers territoriaux des activités physiques et sportives du cadre territorial de la jeunesse, des sports et des loisirs
  2. des concours externes, internes et réservés et des examens professionnels du cadre territorial des postes et télécommunications
  3. d'un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur des travaux de la météorologie du cadre territorial de l'aviation civile et de la météorologie
  4. de concours externe, interne et d'une sélection professionnelle pour le recrutement de techniciens des études et de l'exploitation de l'aviation civile dans la filière navigation aérienne et transport aérien (NATA)
  5. de concours externe, interne et réservé pour le recrutement d'assistants de conservation du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques
  6. de concours externe, interne et réservé pour le recrutement de chefs d'administration du cadre territorial d'administration générale.